Procès verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES
Tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19 h
À la librairie Flottille artisan·e·s libraires

MEMBRES PRÉSENT.E.S (voir la liste annexe)

1. Ouverture de l'assemblée

19h04
Le président, Jeannot Gagnon, ouvre la deuxième assemblée générale annuelle de la librairie Flottille artisan·e·s libraires et souhaite la bienvenue aux membres présent·e·s.

2. Élection d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de l'assemblée

Suivant la recommandation faite par le conseil d'administration, le président se propose comme président de l'assemblée et suggère Laurène Janowsky comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par Roméo Déraspe
et appuyé par Marie-Ève Giroux :

d'élire Jeannot Gagnon comme président de l'assemblée et Laurène Janowsky comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

AGA-24-01-01

3. Vérification de la légalité de l'assemblée

Le président de l'assemblée confirme la légalité de l'assemblée du point de vue de l'avis de convocation transmis par le biais du journal des membres en octobre, du quorum et de la date d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée fait la lecture du projet d'ordre du jour de la deuxième assemblée générale des membres.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de l'assemblée

3. Vérification de la légalité de l'assemblée (avis de convocation, présences des membres, quorum et date de l'assemblée)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023
6. Présentation des états financiers 2023-2024
7. Répartition des excédents
8. Nomination d'un·e vérificateur·trice
9. Présentation du rapport d'activités 2023-2024
10. Présentation du budget, des objectifs, priorités et projets pour l'année 2024-2025
11. Élection au sein du Conseil d'administration
    a. Désignation d'un·e président·e et d'un·e secrétaire d'élection
    b. Mise en nomination et vote
12. Période de questions et de suggestions de l'assemblée
13. Levée de l'Assemblée

Il est proposé par Véronique Leblanc :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

5. <u>Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 septembre 2023</u>

Jeannot Gagnon fait la lecture du procès-verbal de la première AGA de Flottille, tenue le 11 septembre 2023.

Il est proposé par Émilie Harvut :

D'adopter le procès-verbal de l'AGA.

Adopté à l'unanimité.

AGA-24-01-03

6. <u>Présentation des états financiers</u>

Monsieur Stéphane Lapierre de la firme Cyr Landry Lapierre CPA inc. présente les états financiers de la librairie pour les années 2023-2024.

Ces deux rapports apparaissent en annexe au présent procès verbal. Ils ont été adoptés par le CA en septembre 2024.

On note un déficit d'opération en fin d'année, mais il faut se rappeler qu'il s'agit d'une première année d'opération complète. La situation n'est absolument pas catastrophique.

7. Répartition des excédents

L'année financière ne présente aucun excédent.

8. Nomination d'un·e vérificateur·trice

Sur recommandation du conseil d'administration,

Il est proposé par Roméo Déraspe
et appuyé par Aline Richard.

De désigner la firme Cyr Landry Lapierre CPA inc. comme vérificateur·trice pour les états financiers de la présente année financière.

Adopté à l'unanimité.

AGA-24-01-04

9. Présentation du rapport annuel

La libraire responsable, Mélodie Caron présente le rapport d'activités de la librairie pour les années 2023-2024

Le rapport d'activités apparaît en annexe au présent procès-verbal.

Voici les points abordés :

- La présentation de l'équipe, de son rôle et de ses nombreuses tâches.
- Le rythme de travail centré sur la planification de la saison estivale.
- L'offre littéraire signée et appréciée par les visiteur·euse·s.
- Les activités culturelles notamment le 12 août, la rentrée littéraire, etc
- La planification des commandes de Noël, mais aussi la gestion des retours sont des gros enjeux.
- Les droits de retour permettent justement de prendre des risques et d'avoir suffisamment de stock pour les nouveautés à fort potentiel. Ce système est crucial pour toutes les librairies, particulièrement sur une île.
- Les distributeurs couvrent les frais de livraison, mais la librairie assume le coût des retours.
- Taux de retour de Flottille : 7,62%. En moyenne, dans les normes de l'industrie :

se tenir en deçà de 20%.

La croissance planifiée de la coopérative s'est organisée autour des objectifs suivants :

- Joindre la coopérative au réseau des 120 libraires indépendants du Québec. Cette plate-forme transactionnelle offre aussi la livraison postale; cela dit, Flottille a obtenu une dérogation qui permet de ne pas offrir la livraison postale à l'extérieur des îles.
- Obtenir l'agrément, sceau régi par le ministère de la Culture et des Communications et qui provient de la loi du livre. Projet audacieux qui a été en partie soutenu par les partenaires du milieu (FADM, Arrimage, etc..).
- Il y a aussi une démarche auprès des membres pour faire augmenter les parts sociales ainsi qu'un prêt de 30 000$
- Capital social : 34 000$ et presque 1 000 membres comptabilisés

Roméo Déraspe propose une motion de félicitations à l'équipe!

10. Présentation du budget, des objectifs, priorités et projets pour l'année 2024-25

Adopté en mars 2024 par le CA.
Josianne Doyle en fait la présentation.
Voir le budget prévisionnel présenté = hyperlien

Le budget est envisagé de manière assez réaliste. Il a été basé sur la croissance actuelle, la progression des revenus d'une deuxième année d'opération et l'arrivée de la libraire sur le site des librairies.ca.
Les frais fixes sont aussi plus faciles à envisager.
L'agrément donne aussi accès à des fonds de la SODEC. La librairie devrait recevoir un soutien de 6 000$ (remboursement de dépenses) pour améliorer les actions de promotion de la librairie. Elle est incluse dans la prévision des revenus.

La libraire responsable présente les principaux objectifs, priorités et projets de la librairie pour l'année 2024-2025:

- Accéder aux marchés des collectivités avec l'obtention de l'Agrément
- Déployer les services conseils auprès de ces collectivités. Émilie Harvut est la libraire responsable de ce segment, déjà très en lien avec les professeurs des écoles primaires et responsables de bibliothèques scolaires.
- Développer une offre littéraire maritime sur le traversier en collaboration avec la CTMA, cette dernière mettant un espace à notre disposition. Le service a fonctionné au-delà des attentes. L'équipe s'apprête à développer une offre littéraire pour la période hivernale.
- La vente de manuels scolaires aux étudiants du Campus de Îles, à la demande du CÉGEP.
- Consolider les liens avec le milieu (partenariat et dynamisme du calendrier culturel).
- Poursuivre l'offre culturelle.

Marie-Ève Giroux ressent déjà le dynamisme de la librairie.

11. Élection au sein du Conseil d'administration

a. Désignation d'un·e président·e et d'un·e secrétaire d'élection

Tel que recommandé par le conseil d'administration,

Il est proposé par Marie-Eve Giroux
et appuyé par Alexandra """"" :

Que Jeannot Gagnon agisse comme président de l'élection et qu'il soit assisté dans cette tâche par Laurène Janowsky.

Adopté à l'unanimité.

AGA-24-01-05

b. Mise en nomination et vote

Le président de l'élection explique à l'assemblée la procédure.

Le président appelle aux candidatures pour les deux postes de représentant·e·s des membres utilisateur·rice·s.

Roméo Déraspe propose Josiane Doyle comme représentante des membres utilisateur·rice·s. Josiane Doyle accepte sa mise en candidature.

Sonia Painchaud propose Marie-Andrée Arseneau comme représentante des membres utilisateur·rice·s. Marie-Andrée Arseneau accepte sa mise en candidature.

Marie-Ève Lapierre Lemoyne propose la fermeture des mises en candidature des représentant·e·s des membres utilisateur·rice·s.
Roméo Déraspe appuie la fermeture des mises en candidature.

Le président déclare élues par acclamation Josiane Doyle et Marie-Andrée Arseneau comme représentant·e·s des membres utilisateurs de la coopérative de solidarité Flottille artisan·e·s libraires.

12. Période de questions et de suggestions de l'assemblée

Les commentaires des membres sont extrêmement positifs quant à la signature et à la qualité de l'offre littéraire de Flottille. Il témoignent de la confiance des membres envers leurs libraires et leur librairie
Cela dit, Mélodie répond que l'équipe a rapidement identifié le danger de devenir comme les autres librairies indépendantes et qu'il est essentiel pour Flottille de rester vigilante quant à son unicité.
Elle invite joyeusement les membres à se servir parmi les livres issus des services de presse mis à

disposition au fond de la librairie

13. Levée de l'Assemblée

Il est proposé par Jeannot

De lever la rencontre à 20:20

Adopté à l'unanimité.

AGA-24-01-06

Signé (avec fierté!) aux Îles de la Madeleine le lundi 11 novembre 2024.

(Jeannot Gagnon, président)

(Laurène Janowsky, secrétaire)